RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/MEP/2025-01 relative aux délégations de signature des agents de la direction Marchés, études et prospective

Montreuil, le 3 février 2025

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret du 8 janvier 2025 portant nomination du Directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer;

Vu la décision du 7 février 2023 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'Établissement,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : Service « Analyse économique des filières » (SAEF)

Délégation de signature est donnée à Madame Cécile Guillot, cheffe du service « Analyse économique des filières », pour tous les actes relevant des attributions du service et, en matière financière, pour:

- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget pour compte de tiers dans la limite des attributions du directeur des études, marchés et prospective ;
- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 € ;
- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget de fonctionnement ou d'investissement en compte propre dans la limite de 50 000 €.

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 00 00
www.franceagrimer.fr

Délégation de signature est donnée à Madame Gisèle Guicheteau, cheffe de la délégation nationale de Volx, pour tous les actes relevant des attributions de cette structure et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de cette structure imputés sur le budget pour compte de tiers dans la limite des attributions du directeur des études, marchés et prospective ;
- tous les actes relevant des attributions de cette structure imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 60 000 € ;
- tous les actes relatifs au fonctionnement de cette structure imputés sur le budget de fonctionnement ou d'investissement en compte propre dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Nollan Rioual-Puget, chef de l'unité « Filières spécialisées », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de cette unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Julie Garet, cheffe de l'unité « Grains et sucre », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de cette unite imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 60 000 € ;

Délégation de signature est donnée à Madame Maria Gras, adjointe à la cheffe de l'unité « Grains et sucre », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de cette unite imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Agnès Olry-Chiffoleau, cheffe de l'unité « Pêche et aquaculture », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de cette unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 60 000 € ;
- tous les actes relevant de l'unité « Pêche et aquaculture » imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Amandine Hourt, cheffe de l'unité « Elevage », à compter du 1er mars 2025, pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de cette unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 60 000 €.

ARTICLE 2 : Service « Analyses économiques transversales » (SAET)

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise Brugière , cheffe du service « Analyses économiques transversales », pour tous les actes relevant de l'activité du service et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 € ;
- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre, dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Camille Souhard, chef de l'unité « Prospective », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de cette unite imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Sophie Wepierre, cheffe de l'unité « Évaluation », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de cette unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Aurore Payen, cheffe de l'unité « Bioéconomie », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de cette unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Julia Gassie, cheffe de l'unité « Consommations et valorisations alimentaires », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de cette unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 60 000 €.

ARTICLE 3 : Service « Production et mise à disposition de données économiques multifilières » (PMDEM)

Délégation de signature est donnée à Monsieur Fabien Djaout, chef du service « Production et mise à disposition de données économiques multifilières », pour tous les actes relevant de l'activité du service et, en matière financière, pour:

- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Claire Poisson, adjointe au chef du service « Production et mise à disposition de données économiques multifilières » et cheffe de la mission « Qualité des données », pour tous les actes relevant de l'activité du service et, en matière financière, pour:

- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie Lecocq, cheffe de l'unité « Système d'information économique », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de cette unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Alexandra Faugère, chef de l'unité « Tête de Réseau des Nouvelles des Marchés » (RNM), pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de cette unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 60 000 €,
- tous les actes relevant des attributions du réseau des nouvelles de marché imputes sur le budget de fonctionnement en compte propre dans la limite de 50 000 €.

ARTICLE 4 : Mission « Observatoire de la formation des prix et des marges » (OFPM)

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric Douel, secrétaire général de l'OFPM pour tous les actes relevant de l'activité de la mission et, en matière financière, pour:

- tous les actes relevant des attributions de cette mission imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relevant des attributions de l'observatoire imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre dans la limite de 50 000 €.

ARTICLE 5 : Mission « Contrôle interne, programmation, documentation » (CIPD)

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine Michel, cheffe de la mission « Contrôle interne, programmation, documentation », pour tous les actes relevant de l'activité de cette mission et, en matière financière, pour :

- tous les actes d'intervention relevant des attributions de la mission ou des études lui étant directement confiées par le directeur, imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes nécessaires à la réalisation du programme d'études et d'information économique de l'établissement imputés sur le budget d'intervention en compte propre, en l'absence du directeur et du chef de service concerné par l'étude visée, dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de la mission pris sur le budget de fonctionnement en compte propre dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Patricia Jeannes, cheffe de l'unité « Documentation » rattachée à cette mission, pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de cette unite imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre dans la limite de 50 000 €.

ARTICLE 6 :

La présente décision remplace la decision N° FranceAgriMer/MEP/2024-01 du 10 janvier 2024 modifiée et prend effet le lendemain de sa publication.

Le Directeur général,

Martin Gutton